Nations Unies S/2021/782

Conseil de sécurité

Distr. générale
9 septembre 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 9 septembre 2021, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai le plaisir de vous informer que l'Irlande, qui assume la présidence du Conseil de sécurité durant le mois de septembre 2021, tiendra un débat public de haut niveau sur le thème : « Climat et sécurité » au titre de la question intitulée « Maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Cette réunion se tiendra le jeudi 23 septembre à 8 heures (heure d'été de New York).

Afin d'encadrer le débat, l'Irlande a établi une note de cadrage, dont le texte est joint en annexe à la présente lettre.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente de l'Irlande
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Geraldine **Byrne Nason**

21-12624 (F) 130921 150921

Merci de recycler

Annexe à la lettre datée du 9 septembre 2021 adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

Note de cadrage pour le débat public du Conseil de sécurité sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : climat et sécurité », qui se tiendra le jeudi 23 septembre 2021

I. Objectif de la réunion

1. Ce débat public de haut niveau a vocation à mieux faire comprendre les rapports entre les risques de sécurité liés au climat et les travaux du Conseil de sécurité et à étudier les mesures concrètes qui peuvent être prises. On démontrera pendant la session la façon dont les changements climatiques pèsent sur la paix et la sécurité et on abordera les mesures tangibles que le Conseil de sécurité peut prendre pour faire face aux risques de sécurité liés au climat.

II. Contexte

Répercussions des changements climatiques sur la paix et la sécurité

2. Les changements climatiques ne sont pas le seul facteur de conflits, ni même le principal. Néanmoins, les preuves du rôle qu'ils jouent dans l'augmentation des risques de conflit violent dans de nombreux contextes s'accumulent. S'ajoutent à cela la pression que les phénomènes et changements climatiques font peser sur la société, notamment dans des situations fragiles où les gouvernements doivent faire face à des crises simultanées et aider les populations à s'adapter aux changements climatiques avec des ressources limitées.

3. Si la question des changements climatiques ne fait pas partie intégrante de nos travaux de consolidation de la paix, nous risquons de mettre en péril nos efforts visant à renforcer la sécurité locale, nationale et, *in fine*, internationale. Il est de plus en plus évident que l'intégration de l'action climatique à nos efforts de paix peut avoir des effets positifs. La Commission de consolidation de la paix a montré, dans des contextes nationaux ou régionaux tels que dans le bassin du Lac Tchad, au Sahel et dans les États insulaires du Pacifique, que s'attaquer aux problèmes environnementaux ou climatiques peut contribuer à la consolidation et la pérennisation de la paix.

4. Les risques de sécurité liés au climat étant de plus en plus largement reconnus, on observe un engagement multilatéral croissant en faveur de la lutte contre les changements climatiques dans le cadre des efforts visant à promouvoir la paix et la stabilité. Certaines organisations régionales telles que l'Union africaine, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Union européenne et le Forum des îles du Pacifique ont pris acte des répercussions des risques de sécurité liés au climat.

5. Le Forum des îles du Pacifique, dans la Déclaration de Boe, a expressément considéré les changements climatiques comme « la plus grave menace qui pèse sur les moyens de subsistance, la sécurité et le bien-être des peuples du Pacifique ». L'appel lancé en faveur d'un approfondissement de la compréhension des risques de sécurité rejoint les débats récents du Conseil de sécurité sur la sécurité maritime.

6. À l'échelle mondiale, en 2019, les aléas climatiques ont entraîné quelque 24,9 millions de déplacements dans 140 pays. À mesure que les changements

climatiques se font plus lourds et plus destructeurs, nous devons nous intéresser à leurs effets sur la paix et la sécurité internationales.

Le Conseil de sécurité face aux risques de sécurité liés au climat

7. Le Conseil de sécurité est le principal organe de l'ONU chargé de maintenir la paix et la sécurité internationales. Cette responsabilité va au-delà de la gestion des conflits et de leurs conséquences : le mandat défini par la Charte des Nations Unies recouvre clairement la prévention des conflits et le maintien de la paix.

8. Ainsi, dans le document S/PRST/2011/15, le Conseil de sécurité a noté ce qui suit :

> « Pour les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales dont il est saisi, l'analyse des conflits et l'information contextualisée concernant, entre autres, les répercussions des changements climatiques sur la sécurité sont importantes lorsque de tels vecteurs de conflit rendent difficile la mise en œuvre du mandat du Conseil ou compromettent la consolidation de la paix. À cet égard, il demande au Secrétaire général de veiller à ce que les rapports qu'il lui présente contiennent cette information contextualisée ».

9. Le Conseil de sécurité a, à plusieurs reprises, souligné l'importance de tenir compte des changements climatiques et écologiques, entre autres facteurs, dans les évaluations des risques et les stratégies de gestion des risques de l'ONU et des gouvernements hôtes, notamment dans ses résolutions sur le bassin du lac Tchad, la Somalie, le Mali, le Soudan, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, l'Iraq et Chypre. Un groupe d'experts informel composé de membres du Conseil de sécurité se réunit depuis 2020 pour appuyer les travaux du Conseil à cet égard, et le système des Nations Unies dans son ensemble peut s'appuyer sur les travaux du mécanisme interinstitutions de sécurité climatique ainsi que sur le Groupe des amis pour le climat et la sécurité, qui réunit 59 membres du monde entier.

10. Tout le monde n'est pas égal face aux changements climatiques. Les risques de sécurité liés au climat ont des conséquences variables, et différentes selon le genre, compromettant la résilience et augmentant la vulnérabilité aux chocs climatiques et aux conflits. Le Conseil de sécurité a d'ores et déjà désigné le programme pour les femmes et la paix et la sécurité comme domaine transversal à cet égard.

11. Si, ces quatre dernières années, le Conseil de sécurité s'est engagé plus fermement et de manière plus constante sur la question des risques de sécurité liés au climat, il dispose de la marge de manœuvre et des outils nécessaires pour faire face à ces risques de manière plus efficace et systématique. À cette fin, le Conseil pourrait s'attacher à intégrer les risques de sécurité liés au climat dans les domaines suivants :

a) Maintien de la paix : notamment en étendant la pratique consistant à systématiquement charger les opérations de maintien de la paix des Nations unies d'évaluer les risques de sécurité liés au climat et les moyens d'y répondre ; en renforçant les capacités d'analyse et de synthèse des Nations Unies, tant en ce qui concerne les risques que les moyens d'action ; en offrant une formation au personnel des Nations Unies et des États Membres sur l'évaluation et la gestion des risques de sécurité liés au climat ;

b) Médiation des conflits, notamment en veillant à ce que les missions politiques spéciales, les efforts de médiation et les négociations de paix intègrent une perspective climatique afin de parvenir à des règlements politiques à l'épreuve des changements climatiques. Ce principe est particulièrement important lorsqu'il s'agit d'allouer des ressources naturelles aux parties au conflit, mais devrait également

s'étendre aux moyens de subsistance alternatifs et à l'accès aux services publics, notamment pour les groupes vulnérables et ceux qui sont touchés de manière disproportionnée par les changements climatiques. Demander au Secrétaire général de renforcer les connaissances et les capacités en matière de médiation au sein du groupe consacré à la question du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix permettrait de favoriser la médiation des conflits ;

c) Prévention des conflits, notamment en demandant au Secrétaire général de prendre systématiquement en compte les risques et avantages climatiques dans les processus d'alerte rapide, d'évaluation et de planification des Nations Unies, ainsi que dans les outils de prévention des conflits, les plans de stabilisation et les stratégies et plans d'action régionaux ; en améliorant la capacité institutionnelle de l'ONU à évaluer les risques de sécurité liés au climat et à y répondre, par exemple en révisant et en synthétisant les outils et approches disponibles pour faire face aux risques liés à la fragilité du climat et en diffusant les meilleures pratiques.

III. Pistes de réflexion

12. Compte tenu des objectifs du débat et des considérations ci-dessus, les questions suivantes peuvent aider à guider les interventions des États Membres :

- Dans le cadre des activités de maintien et de consolidation de la paix, comment se préparer au mieux aux risques de sécurité liés au climat et y faire face ?
- Comment le thème « Climat et sécurité » peut-il être lié à l'action en faveur de la paix et de la médiation ?
- Comment les considérations relatives au climat et à la sécurité peuvent-elles être intégrées dans les stratégies de prévention des conflits ?
- Quelles mesures concrètes le Conseil de sécurité peut-il prendre sur cette question ?

IV. Modalités de la réunion

13. La réunion se déroulera sous la forme d'un débat public au niveau des chefs d'État et de gouvernement.

14. La séance sera présidée par le Taoiseach (Premier Ministre) d'Irlande, Micheál Martin T.D.

Intervenants

- Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies
- Un(e) intervenant(e) de la société civile

15. Dans le cadre du débat public du Conseil de sécurité sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : climat et sécurité », le 23 septembre 2021, les délégations peuvent soumettre des déclarations écrites par la voie du module « eSpeakers » d'e-deleGATE.

16. Les États Membres qui le souhaitent sont priés de bien vouloir transmettre leur déclaration écrite au format Microsoft Word, accompagnée d'une lettre de couverture, dûment signée par le (la) représentant(e) permanent(e) ou chargé(e) d'affaires et adressée à la Présidente du Conseil de sécurité, au plus tard à la date de la séance, le 23 septembre 2021. Les déclarations seront publiées dans un document officiel contenant les interventions soumises au titre du débat public.

17. Les représentantes et représentants sont invités à contacter leur gestionnaire d'accès à la plateforme e-deleGATE pour obtenir l'accès au module eSpeakers. Les représentantes et représentants pourront déposer des déclarations écrites en cliquant sur la sous-rubrique « eSpeakers », dans le menu « Conseil de sécurité ».

18. Pour obtenir une assistance technique pour les identifiants et mots de passe, veuillez contacter le service d'assistance du Bureau de l'informatique et des communications au 212 963 3333, ou par courriel à l'adresse suivante : missions-support@un.int. Pour toute autre question relative au débat public, veuillez contacter la Division des affaires du Conseil de sécurité, à l'adresse suivante : dppa-scsb3@un.org.